

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2019 A 18H30**

**Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.**

**Présents :** M. SILVESTRE C, M.GRILLI Michel, M. LEROUX Jean-Pierre, Mme MILESI Véronique, Mme CLAUZON Christiane, Mme BRUNET/TRAVERSO Noëlle, Mme ECH CHAFAI Marie-Hélène, M. DE VALENCE Georges, M. RODENAS Antoine, M.MAURIN Yves, M.CUREL Nicolas, Mme BUGEL Nathalie, M.DINGLI Jean-Pierre,

**Absentes et excusées :** Mme TAULEMESSE Emilie qui a donné pouvoir à CLAUZON Christiane  
Mme SONEGO K.Emilie qui a donné pouvoir à DINGLI Jean-Pierre

**Absents :** M. CHAVRIER Christian. FONQUERNIE Anne

Le Quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Mme MILESI Véronique.

- Une minute de silence a été observée en hommage à la jeune fille Axelle FLOCARD, décédée à Lagnes dans de dramatiques circonstances.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 JANVIER 2019 A 18H30**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé le procès verbal de la séance.

**N° 10/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- VILLE 2018:**

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu la situation finale financière 2018 du budget Ville comme suit :

**ANNEE 2018-VUE D'ENSEMBLE :**

<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>
	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>326 580,26</b>	<b>282 866,41</b>
	60 – Achats et variation des stocks	125 144,00	118 782,38
	61 – Services extérieurs	110 686,26	93 831,74
	62 – Autres services extérieurs	87 750,00	67 190,29
	63 – Impôts taxes et versements assimilés	3 000,00	3 062,00
	<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>690 165,00</b>	<b>666 415,02</b>
	62 – Autres services extérieurs		
	63 – Impôts taxes et versements assimilés	11765,00	12 568,42
	64 – Charges de personnel	678 400,00	653 846,60
	<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>24 000,00</b>	<b>19 076,00</b>
	<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>279 354,74</b>	<b>142 973,32</b>
	<b>66 - Charges financières</b>	<b>39 600,00</b>	<b>28 593,82</b>
	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 359 700,00</b>	<b>1 139 924,57</b>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>983 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 359 700,00</b>	<b>2 122 924,57</b>

RECETTES	FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	15 199,24	13 259,66
	73 - Impôts et taxes	894 924,00	919 754,08
	74 - Dotations, subventions et participations	188 253,56	166 932,75
	75 - Autres produits de gestion courante	67 500,00	17624,20
	76 - Produits financiers		5,13
	77 - Produits exceptionnels	6500,00	5 245,07
	013 - Atténuations de charges	35 338,00	23 584,01
	002 - Excédent de fonctionnement reporté	151 985,20	151 985,20
	Total recettes réelles		1 298 390,10
	Total recettes d'ordre		983 000,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 359 700,00</b>	<b>2 281 390,10</b>
	<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+158 465.53</b>

#### ANNEE 2018- VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	001 - Déficit d'investissement reporté		
	16 - Emprunts et dettes assimilés	64 640.00	64 639.86
	21 - Immobilisations corporelles	654 822.30	19 306.41
	<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>719 462.30</b>	<b>83 946.27</b>
	<b>10 - VESTIAIRES</b>	100 000,00	
	<b>11 – STADE COMPLEXE SPORTIF TOILETTES</b>	648 251.08	6 534.00
	<b>12_LOCAL TECHNIQUE</b>	610 793.31	304 198.72
	<b>Total dépenses réelles opérations</b>	<b>1 359 044.39</b>	<b>310 732.72</b>
	<b>23- Immobilisations</b>	<b>10 793.31</b>	<b>10 793.31</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 089 300,00</b>	<b>405 472.30</b>
RECETTES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	001 – Excédent d'investissement reporté	254 375,08	254 375.08
	024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 250 000,00	
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	140 924,92	102 913.01
	13 –Subventions d'investissement reçues	444 000,00	62 698.00
	16 – Emprunts et dettes assimilés		
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 089 300.00</b>	<b>419 986.09</b>
	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>983 000.00</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 089 300.00</b>	<b>1 402 986.09</b>
	<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+997 513.79</b>

Vu que le compte administratif 2018- Budget Ville est conforme aux écritures du compte de gestion 2018 établi par le comptable du trésor public,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE le compte administratif 2018.
- AUTORISE M. SILVESTRE Claude à signer tout document se rapportant à cette décision.

**N° 011/2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - VILLE 2018 :**

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;  
Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;  
Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif ville 2018 ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE le compte de gestion du receveur 2018- Budget Ville.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

**N° 012/2019 : AFFECTATION DE RESULTATS 2018 -VILLE :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de **158 465.53 €**
- Un excédent d'investissement de **997 513.79 €** et un déficit de restes à réaliser de : **254 730.80 €** soit
- Un excédent de financement de **742 782.99 €**

**Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

AFFECTE le résultat d'exploitation excédentaire de 2018 soit **158 465.53 €** comme suit :

Compte 1068 -Affectation complémentaire en réserve : **0 €**

Compte 002 - Résultat excédentaire reporté en fonctionnement : **158 465.53 €**

AFFECTE le résultat d'investissement de 2018 comme suit :

Compte 001 - Résultat excédentaire reporté en investissement : **997 513.79 €**

**N° 013/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- SERVICE ASSAINISSEMENT 2018 - SPIC :**

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu la situation finale financière 2018 du budget assainissement comme suit :

DEPENSES	DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>35 929,09</b>	<b>6 298,50</b>
	61 – Services extérieurs	33 457,09	4 326,50
	62 – Autres services extérieurs	2 472,00	1 972,00
	<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 390,00</b>	<b>3 390,00</b>
	<b>66 - Charges financières</b>	<b>3 151,87</b>	<b>3 151,87</b>
	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 201,45</b>
	<b>002 - Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>6 329,04</b>	<b>6 329,04</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>52 300,00</b>	<b>22 370,86</b>
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>22 674,02</b>	<b>22 674,02</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 974,02</b>	<b>45 044,88</b>

RECETTES	DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	62 676,86	46 498,63
	77 – Produits exceptionnels		
	002 - Excédent de fonctionnement reporté		
	Total recettes réelles	62 676,86	46 498,63
	Total recettes d'ordre	12 297,16	12 297,16
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 974,02</b>	<b>58 795,79</b>
	<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 13 750,91</b>

DEPENSES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		
	16 - Emprunts et dettes assimilés	4 448,59	4 448,59
	21 - Immobilisations corporelles	111 777,64	
	Total dépenses réelles hors opérations	116 226,23	4 448,59
	Total dépenses d'ordre	12 297,16	12 297,16
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>128 523,39</b>	<b>16 745,75</b>
RECETTES	INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
	001 – Excédent d'investissement reporté	105 849,37	105 849,37
	Total recettes réelles hors opérations	105 849,37	105 849,37
	Total recettes d'ordre	22 674,02	22 674,02
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>128 523,39</b>	<b>128 523,39</b>
	<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+111 777,64</b>

Vu que le compte administratif 2018- Budget SPIC est conforme aux écritures du compte de gestion 2018 établi par le comptable du trésor public,

**Le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE le compte administratif 2018.
- AUTORISE M. SILVESTRE Claude à signer tout document se rapportant à cette décision.

**N° 014/2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - SERVICE ASSAINISSEMENT - SPIC 2018**

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif - Budget Assainissement 2018,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE le compte de gestion du receveur 2018- Budget Assainissement.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

**N° 015/2019 : AFFECTATION DE RESULTATS 2018 -SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget SPIC,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de **13 750.91 €**
- Un excédent d'investissement de **111 777.64 €** et un reste à réaliser de : 0 €

**Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

AFFECTE le résultat d'exploitation excédentaire de 2018 soit 13 750.91 € comme suit :

Compte 1068 -Affectation complémentaire en réserve :	<b>0 €</b>
Compte 002 - Résultat excédentaire reporté en fonctionnement :	<b>13 750.91 €</b>

AFFECTE le résultat d'investissement de 2018 comme suit :

Compte 001 - Résultat excédentaire reporté en investissement :	<b>111 777.64 €</b>
--	---------------------

**N° 016/2019 -CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE**

Vu le contrat de chauffage-Climatisation qui arrive à expiration au 30.04.2019.

Vu qu'il est nécessaire de revoir et de mettre à jour les équipements de chauffage des divers bâtiments communaux.

Vu la nouvelle proposition de l'entreprise CMT Services des Pennes Mirabeau ( B. du Rhône) pour contrat de maintenance chauffage d'un montant forfaitaire annuel de 2 810 € H.T soit 3 372 € TTC.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance chauffage avec l'entreprise CMT Services des Pennes Mirabeau ( B. du Rhône) pour un montant forfaitaire annuel de 2 810 € H.T soit 3 372 € TTC.

**N° 017/2019 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Vu qu'il est accordé au café de la Fontaine une autorisation temporaire d'occupation du domaine public à des fins professionnelles.

Vu la demande présentée par Madame ALLOUARD-RUELLE Pauline, gérante du Café,

Vu qu'il serait souhaitable de renouveler cette autorisation et de fixer la redevance pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- RENOUELLE l'autorisation pour l'occupation temporaire du domaine public communal à des fins professionnelles au café de la fontaine d'une superficie maximum de 12 m2.

- FIXE la redevance à 60 € pour la période du 1er mars au 31 octobre 2019.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location temporaire du domaine public communal.

**N° 018/2019 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

Vu qu'il est accordé à l'auberge de LAGNES une autorisation temporaire d'occupation de la place de la roue située rue de la République.

Vu la demande présentée par le nouveau gérant de l'auberge, Monsieur CALTOT Alexis,

Vu qu'il serait souhaitable de renouveler cette autorisation et de fixer la redevance pour la période du 1er avril au 31 octobre 2019,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- ACCEPTE de louer du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2019 à Monsieur CALTOT Alexis gérant de " L'Auberge de LAGNES " la place de la roue située rue de la République.

- FIXE la redevance pour un loyer de 460 € / an durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2019.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et tout autre document se rapportant à cette location.

**N° 019/2019 - PROLONGATION DE L'ADHESION AU PROGRAMME SEDEL** (Services Energétiques Durables En Luberon) du Parc du Luberon.

Vu que le Parc naturel régional du Luberon propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon).

Les communes adhérentes bénéficient de l'action de terrain d'un « conseiller énergie partagée », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement .

Les résultats obtenus sont très satisfaisants et les services proposés par le Parc permettent aux collectivités adhérentes de maîtriser leurs consommations et dépenses d'énergie de façon efficace.

Aussi, le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur, devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Vu l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon.

Vu le projet d'avenant qui permet de prolonger l'adhésion au service sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022, au tarif de 2,10 €/habitant par an reste inchangé.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- DECIDE la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon.

**N° 020/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION - FRAT 2019 : POUR L'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF- TRANCHE 2**

Vu l'estimation des travaux établie par le bureau d'études techniques ELLIPSE pour l'aménagement du complexe sportif, tranche 2 d'un montant de 336 790.00 H.T.

Vu que ce projet est éligible au Fonds Régional d'Aménagement du Territoire, (FRAT) exercice 2019, pour la tranche 2 pour un taux maximum de 30 % de la dépense subventionnable soit 101 037.00 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- SOLLICITE auprès de la Région le FRAT 2019 pour l'aménagement du complexe sportif, tranche 2.

- DEFINIT le plan de financement.

**N° 021/2019 -FINANCES- ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS -EXERCICE 2019**

Vu la délibération en date du 05.02.2019 de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse attribuant à la commune de LAGNES un fonds de concours 2019, d'un montant total de 43 933 € soit 20 000 € en fonctionnement et 23 933 € en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les projets d'investissement et de fonctionnement SOLLICITE le fonds de concours 2019 pour les projets définis dans le tableau ci-après :

<b>Désignation des opérations subventionnées par CALMV</b>	<b>Dépense subventionnée</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Subvention de LMV 2017</b>
<b>Subvention d'investissement</b>			
<b>N°1/ Travaux bâtiments et voirie</b>	47 866 € H.T.	50%	23 933 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	47 866 € H.T.	<b>50%</b>	<b>23 933 €</b>

<b>Subvention de fonctionnement</b>			
<b>Divers travaux</b>	40 000 € H.T.	50%	20 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>40 000 € H.T.</b>	<b>50%</b>	<b>20 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>87 866 € H.T.</b>	<b>50%</b>	<b>43 933 €</b>

### **Informations diverses du Maire :**

- Le Maire et les adjoints participeront à la marche blanche organisée à St Sorlin en Valloire à la mémoire d'Axelle, décédée à Lagnes dans de dramatiques circonstances.
- Les obsèques de Mme WACHE auront lieu le lundi 25 février à Lagnes
- Une personne s'est blessée en tombant dans un puits non-sécurisé. Il a été demandé aux propriétaires ayant un puits aux abords de chemins ou accessibles, d'effectuer les travaux et aménagements nécessaires afin de prévenir tout nouvel accident.
- Dans le cadre de la restructuration des services administratifs (fin de contrat d'un agent d'accueil), à partir du 4 mars le secrétariat de mairie ne sera plus ouvert au public que le matin de 8h à midi, du lundi au vendredi.
- Le cahier de doléances mis à disposition des habitants dans le cadre du Grand Débat National a enregistré 4 dépôts. Il a été remis en Préfecture le 20 février.
- Une réunion d'écoute citoyenne sera organisée à Lagnes le 1<sup>er</sup> mars à 18h30. Une synthèse de cette réunion sera communiquée aux services de l'Etat.
- Travaux : les services techniques refont les peintures des passages piétons. Ils ont procédé à la réorganisation de la salle sous la mairie (boxs de rangement du matériel des associations).
- Fibre optique : phase de « livraison » le 31 mars. Les modalités de raccordement des particuliers vont être étudiées.

### **Questions diverses :**

- On a observé des dysfonctionnements de l'éclairage public rues du Pâtis et Jardinière. Analyse du problème en cours.
- L'association Vivre à Lagnes renonce à l'organisation d'une rencontre citoyenne au sujet des nouveaux compteurs LINKY. L'organisation d'un débat contradictoire est impossible.
- L'initiative de collecte des piles usagées du Conseil des Enfants est saluée.
- La circulation automobile rues du Portail Rouge et Jardinière est jugée difficile par les riverains. L'instauration d'un circuit différent pour les véhicules semble complexe mais va être étudiée.